



Institut et nitrates (suite)

Comme l'y autorise l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Monsieur Christian Buson agissant tant en son nom personnel qu'au nom de l'association « Institut de l'environnement » a sollicité l'association pour publication d'un communiqué à titre de droit de réponse, suite à l'encadré les mentionnant, publié page 13 de notre dossier « Nitrates » dans la revue n° 146 du mois de janvier 2009. Voici donc :

« L'institut de l'Environnement, qui est une association loi 1901 officiellement déclarée en Préfecture, a édité 3 livres et organisé un colloque scientifique au Sénat sur le thème des nitrates, de la santé et de l'environnement. Sans reprendre les nombreuses inexactitudes qui émaillent le « dossier nitrates » paru dans le n° 146 de votre magazine, nous y sommes injustement mis en cause et vous nous y prêtez des intentions sans aucun fondement. Nous tenons donc à préciser ceci :

- nous n'avons entamé des poursuites judiciaires à l'encontre de M. Jean-Claude Pierre, Président d'Eau et Rivières, qu'uniquement sur l'usage à dessein du terme « révisionniste » que celui-ci avait sciemment utilisé pour discréditer notre démarche, lors d'un débat télévisé ; la copie des jugements en première instance et en appel se trouve intégralement sur notre site internet : www.institut-environnement.fr
- depuis l'édition de ces ouvrages, de nombreux scientifiques éminents sont venus confirmer la totale inno-

cuité des nitrates et leurs seuls effets bénéfiques pour la santé ; nous pouvons citer notamment : les Pr. et Dr Jean-Marie Bourre, Christian Cabrol, Marian Apfelbaum, Maurice Tubiana, Henri Leclercq, Nigel Benjamin, Mark Gladwin, Nathan Bryan, Alex Avery...

- si les nitrates étaient dangereux, la consommation de légumes, qui apporte l'essentiel des nitrates (80 %) de notre alimentation, devrait être réglementée,
- nous tenons à la disposition de tous les lecteurs et correspondants d'Eau et Rivières de Bretagne un dossier complet sur la question des nitrates et de la situation de la qualité des eaux en Bretagne, ainsi que toutes les références bibliographiques utiles pour aborder sérieusement ces sujets, un aperçu en est disponible sur notre site internet.
- nous restons ouverts au débat argumenté scientifiquement sur ces sujets, et en dehors de toute polémique ».



© ERB

Les nitrates ; c'est très bon pour la santé ; buvez donc de l'eau surnitratée sans modération !

Le lobby breton pro-nitrates ne désarme pas, comme en témoigne ce droit de réponse, qui n'apporte rien de nouveau au dossier ouvert depuis de nombreuses années par cet « institut » associatif. Les démarches tendant envers et contre tout à vouloir remettre en cause les normes sanitaires et environnementales relatives aux nitrates, qui gênent le développement d'une certaine agro-industrie régionale, sont toujours infructueuses.

« Sans reprendre les nombreuses imprécisions et inexactitudes » qui émaillent ce nouveau texte, Eau et Rivières reste bien entendu « ouvert à tout débat argumenté scientifiquement sur ce sujet », et poursuivra son travail d'information citoyenne, en toute clarté et avec le sérieux et l'indépendance d'esprit qui la caractérise depuis sa naissance, n'en déplaisent à certains.

Marcel BENOT, directeur de publication

NB : « Considérant dans ces conditions, que M. BUSON et l'INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT ne sont pas fondés à arguer du caractère injurieux de qualificatifs, qui ont coloré une discussion développée dans un débat contradictoire mais, ne peuvent être considérés comme des excès fautifs de langage, dommageables pour l'interlocuteur ; Qu'ils seront donc déboutés de leurs prétentions ; » [Cour d'appel de Rennes, 3 novembre 1998, M. Christian Buson et Association Institut de l'environnement C/ M. Jean-Claude Pierre et Association Eau Et Rivières de Bretagne]